

**ASSEMBLEE CITOYENNE - QUARTIER CHAMPERRET BERTHIER**

Le 23 novembre 2022, à 19h00

École élémentaire de la porte de Champerret – 9 avenue de la porte de Champerret

**Thème :**  
**Un quartier plus beau et plus propre.**



**Étaient présents :**

- Jean-Didier BERTHAULT, adjoint au maire, délégué du quartier Champerret-Berthier
- Djamilia SERFATI, conseillère d'arrondissement délégués, membre du conseil de quartier Champerret
- Les services de la Direction de la Propreté (DPE),
- Les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE),
- Les services de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP),
- Les services de la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

**Introduction :**

Jean-Didier BERTHAULT remercie les participants pour leur présence et rappelle que la propreté est, plus que jamais, un sujet d'actualité, dans le quartier Champerret-Berthier, alors que se profile la fin des travaux qui l'ont fortement impacté, au cours des mois précédents.

L'objet de la réunion de ce soir est de présenter trois axes d'amélioration concernant le quartier en donnant la parole à la DPE, la DEVE et la DPMP qui évoqueront les dispositifs de gestion de la propreté, d'entretien des espaces verts et de prévention/verbalisation des incivilités qui existent sur le périmètre du CCQ Champerret-Berthier et d'échanger avec les habitants sur ces dispositifs.

## 1- Présentation de l'action de la DEVE sur les parcs et jardins :

Un responsable de la DEVE rappelle que le service de l'exploitation des jardins de la DEVE coordonne onze divisions territoriales et que le 17<sup>e</sup> arrondissement bénéficie d'une division à part entière.

Cet arrondissement comporte environ 30 hectares d'espaces verts, répartis sur 34 parcs dont l'entretien est assuré par trois ateliers, répartis sur l'ensemble de la zone. Il précise que les espaces verts du quartier Champerret Berthier sont entretenus par deux ateliers.

Il s'agit d'assurer l'entretien horticole, de mettre en valeur le patrimoine végétal, de réaliser de petits aménagements écologiques (hôtels à insectes, mare, etc.) et d'assurer le contact avec le public.

La division est répartie en trois pôles :

- Le pôle exploitation avec les jardiniers et les agents en charge de l'entretien de l'espace,
- Le pôle technique qui assure l'entretien des infrastructures (tels que les aires de jeux), la surveillance du bâti et la maîtrise d'œuvre des opérations,
- Le pôle administratif qui s'occupe, entre autres, de la labélisation quali'Paris.

Les missions dévolues à cette division sont multiples. Est évoqué l'ouverture des squares effectuée par des jardiniers et des agents d'entretien, le nettoyage des espaces verts, la collecte des déchets, le contrôle des aires de jeu et des toilettes publiques, la réalisation de petits travaux d'entretien sur le mobilier, la sécurisation des allées en cas de perturbations climatiques et le contact avec le public.

Enfin, la division assure également des expertises pour des jardins partagés ou des jardins pédagogiques.

## 2- Présentation de la gestion de la propreté par la DPE :

À l'instar de ce qui vient d'être dit, les services de la propreté sont divisés en 14 divisions réparties sur l'ensemble de la ville. Les agents travaillent 7 jours sur 7, 364 jours par an, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai. Le service est ouvert 24h/24. Les agents travaillent de 6 h à 20 h et un service fonctionnel travaille également la nuit pour assurer notamment le nettoyage des souterrains.

La Ville de Paris compte 2 900 km de trottoirs balayés tous les jours, dont 200 km pour le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il y a plus de 5 000 éboueurs sur la Ville de Paris et près de 350 dans le 17<sup>e</sup>, éboueurs, chauffeurs et personnel d'encadrement, 1 300 engins.

Le 17<sup>e</sup> arrondissement est partagé en trois secteurs : A, B et C (le quartier Champerret Berthier est situé sur le secteur B) et chaque secteur compte deux ateliers d'éboueurs. L'atelier 17B en charge du quartier Champerret Berthier est situé boulevard de la Somme. Il est particulièrement impacté par le chantier du tram, la fermeture de la porte de Champerret imposant un passage par Levallois pour le ramassage des encombrants.

Par ailleurs, est évoqué la création, le 6 juillet 2021, des ateliers d'après-midi pour compenser le manque d'agents sur cette tranche horaire. Les agents de ces ateliers travaillent de 12 h 30 à 20 h 12 par groupe de 3. Ils ne font pas la collecte. Ils travaillent au balai et se coordonnent avec les laveuses et les aspiratrices. Pour le 17<sup>e</sup>, il y a 14 agents encadrés par deux chefs d'atelier.

L'action de ces agents est particulièrement utile pour traiter les « points noirs » ou un renforcement de la propreté est nécessaire. Concernant le secteur B, il s'agit essentiellement de la Cité des Peintres, le boulevard de Reims, le secteur Curnonsky-Pitet, la rue de Saussure et les abords de l'espace Champerret.

L'application « Dans ma rue » est un dispositif de signalement d'anomalies dans l'espace public basé sur le *crowdsourcing*, mis en place et géré par la mairie de Paris. Les informations relevées par les citoyens sont transmises aux services techniques

compétents, afin d'être analysées et traitées, y compris aux prestataires extérieurs.

À l'instar du service des encombrants, il s'agit d'un service unique au monde, n'existant qu'à Paris. L'utilisateur prend une photo et la charge dans l'application. Elle est transmise directement à l'atelier concerné qui enverra le véhicule adéquat lorsqu'il s'agit d'un dépôt sauvage.

Grâce à *Dans ma rue*, il est possible de traiter quotidiennement cinq dépôts sauvages par minute (3 000 signalements par jour).

Concernant la collecte, sur le 17<sup>e</sup> arrondissement, il existe trois bacs :

- Le bac avec le couvercle vert – qui deviendront gris sous peu – concerne les ordures ménagères qui sont conduites directement à l'incinérateur. Ils sont collectés toute l'année, 364 jours sur 365 (sauf le 1<sup>er</sup> mai).
- Le bac jaune concerne le tri et le recyclage et les déchets sont emmenés au centre de tri. Ils sont actuellement collectés deux fois par semaine. Dès l'automne prochain, ils seront collectés trois fois par semaine.
- Le bac avec le couvercle blanc concerne le verre. Ils sont collectés une fois par semaine et les déchets sont conduits directement au centre de recyclage.

Toutefois, il faut noter que le centre de recyclage ne peut tolérer que 2 % d'impureté pour le verre. En effet, au-delà de ce taux, le verre devient friable. Par ailleurs, il est également possible de jeter bouteilles, bocaux et pots en verre dans une des 61 colonnes à verre de l'arrondissement, de 7 h 00 à 22 h 00.

Depuis l'été 2021, la DPE effectue également le tri des déchets alimentaires en apport volontaire.

Le dispositif Tri'lib permet aux immeubles qui ne disposent que d'une poubelle verte de trier et de recycler au mieux leurs déchets.

Il comprend deux bacs jaunes, un bac vert et un bac technique qui permet d'entreposer le sel et le sable, pour la période hivernale. Par ailleurs, des conteneurs textiles, avec de nouveaux systèmes d'ouverture, sont placés à la disposition des Parisiens.

L'installation du dispositif doit tenir compte de certaines contraintes techniques : il n'est pas possible de l'installer face à un arbre ni devant un commerce.

Enfin, le dispositif trimobile est une remorque aménagée permettant aux habitants d'un quartier de déposer leurs petits encombrants dans les caisses et les caissettes spécialement prévues à cet effet et adaptées pour les différents types de déchets, afin de favoriser le tri et le recyclage.

- Concernant le secteur Champerret-Berthier, le trimobile le plus proche est situé dans la zone Pereire-Ternes, sur la contre-allée.

### **3- Présentation de l'action de la DPMP sur les parcs et jardins :**

La division territoriale de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) comprend huit brigades qui travaillent de sept heures du matin à minuit.

Ces brigades interviennent notamment sur les missions dédiées à la police municipale, à savoir :

- Protéger les piétons en sécurisant les voies et les trottoirs,
- Assurer la sécurité routière en protégeant les usagers vulnérables,
- Apaiser la ville en veillant à la tranquillité publique,
- Veiller à la propreté de la ville en luttant contre les dépôts sauvages et les ventes à la sauvette,

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la convention de coordination entre la ville et la préfecture de police. Les missions qui reviennent à la ville sont les infractions du quotidien dans l'espace public, la prévention de la délinquance des mineurs, la prévention des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales et la prévention des infractions au Code de la route.

Sur le plan sécuritaire, les missions principales assurées par la division territoriale du 17<sup>e</sup> arrondissement sont de sécuriser les événements culturels et sportifs, les espaces verts et les marchés, foires et brocantes.

- Un certain nombre de nuisances sont signalées régulièrement sur le parc Martin Luther King, notamment la présence de chiens et d'attroupements après la fermeture. Des équipes sont envoyées sur place systématiquement.

Concernant la prévention des rixes entre bandes, le représentant de la DPMP rappelle l'existence, sur le 17<sup>e</sup> arrondissement, d'une équipe de médiateurs qui intervient régulièrement au sein des quartiers sensibles et qui est au contact des jeunes et de la population.

Il rappelle que la police municipale est à la disposition de la population parisienne, 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Elle est joignable au 3975.

Il faut préciser que la police municipale n'a pas vocation à remplacer la police nationale, même si elle complète son action. Les interventions d'urgence et de sécurité relèvent de la compétence du 17 police secours.

Avant de passer aux questions, Jean-Didier BERTHAULT rappelle qu'il existe, au niveau de la mairie du 17<sup>e</sup>, une coordination régulière police nationale/police municipale, afin de délimiter convenablement les rôles de chacun. Les petits délits doivent être signalés au 3975 et les infractions plus graves peuvent être signalées sur [moncommissariat.fr](http://moncommissariat.fr) ou, en cas d'urgence, directement via le 17 police secours.

#### **4- Questions et réponses :**

Concernant les travaux, une intervenante s'enquiert d'une prochaine amélioration de la circulation au niveau du carrefour Stéphane Mallarmé – rue de Courcelles – boulevard de Reims, la situation actuelle étant très difficile.

- Jean-Didier BERTHAULT indique que le flux de circulation sera amélioré lors de la réouverture de la porte de Champerret aux alentours de l'été 2023. Actuellement, la fermeture de la porte de Champerret a créé une sorte d'entonnoir qui sature la circulation sur le boulevard de Reims et la rue de Courcelles.

Une habitante du secteur Curnonsky-Pitet indique que les éboueurs qui vidant les poubelles, lors de la collecte, font fréquemment tomber des déchets à terre, sans les ramasser. Ces déchets demeurent devant les entrées des immeubles pendant des jours.

- La représentante de la DPE convient qu'il s'agit d'un secteur problématique, mais rappelle que les bacs poubelles collectés sur le secteur Curnonsky-Pitet débordent fréquemment. Ils sont présentés ouverts, ce qui explique que des déchets tombent au sol. Elle précise que les bacs poubelles doivent être fermés lors de la collecte pour éviter ce type de situation. Par ailleurs, elle conteste le fait que les déchets demeurent au sol pendant des jours, étant donné que le secteur est nettoyé régulièrement. L'explication réside plutôt dans un renouvellement de l'amoncellement des déchets plusieurs fois par jour.

Dans ce cas, une habitante souhaite savoir pourquoi il n'y a pas davantage de bacs-poubelle par immeuble.

- Les demandes de bacs supplémentaires se font, par le biais des syndicats, sur l'adresse [dpe-17-bacs@paris.fr](mailto:dpe-17-bacs@paris.fr). Toutefois, il est nécessaire de pouvoir les stocker dans l'immeuble.

Une intervenante souhaite avoir des détails sur la gestion du boulo-drome ou des intrusions nocturnes sont souvent constatées. En outre, elle tient à signaler le comportement incivique des cyclistes et des personnes qui circulent en trottinettes. Elle se demande pourquoi ces comportements dangereux ne sont pas plus fréquemment sanctionnés.

Un intervenant évoque un jardin, situé 4 boulevard de Reims, qui n'est jamais entretenu. Ce jardin est quasiment à l'abandon et il souhaite connaître la raison de cette absence d'entretien. Par ailleurs, il signale un réel déficit de corbeilles de rues sur certaines artères.

- Concernant les corbeilles, Jean-Didier BERTHAULT indique que le conseil de quartier a débloqué une partie de son budget d'investissement pour financer l'installation de corbeilles. Une consultation sera lancée prochainement pour déterminer les emplacements de ces équipements.

Une intervenante s'enquiert de la réouverture du square Sainte-Odile.

- La DEVE évoque un problème de marché public concernant l'installation du sol souple. Un travail est en cours avec le nouveau prestataire qui rencontre des difficultés pour installer le revêtement par temps de pluie, ce qui explique le retard.

Un intervenant tient à souligner le danger physique généré par les incivilités des automobilistes, autour de la place Pereire et de la rue de Courcelles. La circulation est complètement saturée dans ce quartier. Il souhaite obtenir des précisions concernant les initiatives prises pour remédier à cette problématique.

- Jean-Didier BERTHAULT confirme qu'il s'agit d'un vrai problème : de nombreux signalements concernant cette zone et des verbalisations sont effectuées de manière très régulière. Il convient que le chantier et les travaux du tramway ont conduit à cette saturation. Des initiatives sont prises concernant les pistes cyclables et les mobilités douces et un projet de ronds-points hollandais qui devrait modifier le sens de circulation est à l'étude concernant la place Pereire.
- Le représentant de la DPMP que les problématiques liées aux incivilités des cyclistes et des trottinettes sont globales et affectent la totalité des secteurs parisiens.

Une intervenante signale l'incivilité des propriétaires de chiens qui évoluent dans la promenade Bernard Lafay, avec des animaux qui ne sont pas tenus en laisse. Elle rappelle qu'il ne s'agit pourtant pas d'un espace canin.

- Le représentant de la DPMP déclare que ces comportements incivils peuvent tout à fait faire l'objet d'un signalement au 3975.
- Jean-Didier BERTHAULT observe qu'il s'agit d'un véritable sujet et confirme que les propriétaires de chiens non tenus en laisse doivent faire l'objet d'une verbalisation. Il évoque de nombreuses demandes d'habitants relatives à la création d'espaces canins. Toutefois, ces espaces peuvent poser de réelles nuisances. Une réflexion est d'ailleurs en cours concernant le maintien de l'espace canin Curnonsky. En revanche, il constate que celui de l'avenue de la porte de Villiers fonctionne plutôt bien.

Une intervenante se déclare fortement dubitative concernant l'emploi du terme « mobilité douce » pour désigner les vélos et les trottinettes. Elle assure que la douceur de cette mobilité n'a rien d'évidente pour les piétons qui sont confrontés aux incivilités des cyclistes.

- Le représentant de la DPMP reconnaît que cette problématique d'incivilité des cyclistes est générale et ne cesse de croître.

Une intervenante souhaite savoir pourquoi la partie de la rue de Courcelles reliant le conservatoire aux limites de Levallois-Perret n'est jamais nettoyée.

- La représentante de la DPE conteste cette assertion. Elle convient qu'il s'agit d'un endroit compliqué, mais assure que la collecte est régulière et mécanisée, du fait de la largeur des trottoirs.

Enfin, une intervenante ayant évoqué la rixe de la porte d'Asnières, le 11 novembre 2022, ayant entraîné la mort d'un adolescent de 16 ans, Jean-Didier BERTHAULT assure que ce problème a été pris très au sérieux par la mairie. Il s'est lui-même rendu sur place à de nombreuses reprises, en compagnie de Geoffroy BOULARD. En outre, des initiatives ont été prises pour empêcher des représailles.

Toutefois, il rappelle que les mineurs n'ont pas à être dans la rue après une certaine heure et en appelle également à la responsabilité des parents. Un travail de sensibilisation sera d'ailleurs mené dans le quartier auprès des familles.

Jean-Didier BERTHAULT remercie l'ensemble des participants pour la richesse de ces échanges et suggère, s'il n'y a pas d'autres questions ou interventions des participants, de lever la séance.

*La séance est levée à 21 h 05.*